

CAP : 3 grilles établies selon le nombre de semaines de Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)

PFMP	Grilles de référence
12 semaines	1
14 semaines	2
16 semaines	3

Pour plus d'informations snuenat@snuenat.com
Certains CAP constituent le diplôme de niveau V auquel devront se présenter obligatoirement les élèves de Bac Pro.

BEP : seules 4 grilles sont maintenues à titre transitoire dans l'attente de la mise en place des Bac Pro correspondants (rentrée 2010 ou 2011)

- Carrières sanitaires et sociales
- Conduite et services dans les transports routiers
- Métiers de la restauration et de l'hôtellerie
- Optique et lunetterie

BEP rénovés

« Les autres spécialités de BEP sont abrogées et remplacées par les BEP rénovés. Ces spécialités de BEP ne feront pas l'objet d'une formation spécifique car elles s'inscrivent dans le cursus conduisant au Bac Pro dont elles constituent le diplôme de niveau V auquel devront se **présenter obligatoirement** les élèves et facultativement les apprentis... »

« Leur évaluation se déroulera conformément aux dispositions fixées par chaque arrêté de spécialité de BEP rénové »

Pour les candidats de la formation initiale (lycées publics, privés et CFA)

Epreuves	Unité	Coefficient	Modalités
EP1	U1	4	CCF
EP2	U2	9 dont 1 pour PSE	CCF
EG1 Français, Hist.Géo. Educ. Civ	UG1	6	Ponctuelle écrite 3 heures
EG2 Math Sciences	UG2	4	CCF
EG3 EPS	UG3 1		CCF

BO spécial n° 9 du 15 octobre 2009

BO spécial n° 2 du 19 février 2009
Circulaire n° 2009-028 du 18/02/09

BO n°31 du 27 août 2009

Modalités d'évaluation de l'EG
Arrêté 8-7-2009 JO du 29-7-2009

Le SNUEP FSU dénonce :

- la suppression de la formation au BEP, période de 2 ans nécessaire à une remédiation pour nos élèves
- la suppression du diplôme du BEP et son remplacement par une « certification intermédiaire »
- l'usage abusif du CCF niant le caractère national de la certification.

Le SNUEP FSU revendique :

- le retour à une formation spécifique au BEP avec la mise en place d'une véritable qualification de niveau V
- un examen ponctuel terminal et anonyme seul garant du caractère national d'un diplôme professionnel.